

L'ONTARIO AMÉLIORE L'ACCÈS POUR LES MÉDECINS FORMÉS À L'ÉTRANGER

Le 16 juin 2008

Le gouvernement de l'Ontario présente un plan visant à alléger le processus que doivent suivre les médecins formés à l'étranger pour pouvoir exercer en Ontario. Cela inclut :

La Loi de 2008 visant à accroître l'accès des Ontariennes et des Ontariens aux professionnels de la santé qualifiés proposée.

Cette nouvelle loi modifierait la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* afin qu'il incombe aux ordres des professions de la santé réglementées de travailler en consultation avec le ministre de la Santé et des Soins de longue durée pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à des professionnels de la santé formés à l'étranger qui soient qualifiés et compétents.

Règlements pris en application de la Loi de 1991 sur les médecins

Le gouvernement travaillera conjointement avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario pour modifier des règlements pris en application de la *Loi de 1991 sur les médecins* conformément aux cinq recommandations formulées par Lauren Broten, députée d'Etobicoke-Lakeshore, dans son *Report on Removing Barriers for International Medical Doctors* (rapport sur l'élimination des obstacles pour les diplômés internationaux en médecine). Les modifications permettraient ce qui suit :

1. Entrée directe en exercice : rationaliser le processus d'inscription des médecins qui exercent déjà ailleurs au Canada, aux États-Unis ou dans tout autre pays ayant un système de formation médicale et de santé comparable au nôtre.
2. Création d'un permis de transition ou restreint : offrir aux médecins formés à l'étranger un permis de transition qui reconnaît que de nombreux médecins peuvent venir s'établir ici et exercer la médecine sous supervision limitée OU un permis restreint pour les médecins dont la pratique est limitée en raison de leur formation hautement spécialisée comme les néonatalogistes.

Autres mesures

De plus, le gouvernement améliorera les programmes et les processus en place pour :

3. offrir un processus d'évaluation plus rapide et plus efficace pour les médecins formés à l'étranger et améliorer les programmes de formation et d'orientation. Cela pourrait nécessiter une augmentation du nombre de postes de stagiaires de niveaux débutant et avancé et de postes au programme d'évaluation de la préparation à la pratique médicale, un investissement dans le système de formation médicale et des programmes d'orientation afin d'augmenter la capacité.
4. faciliter l'accès des médecins formés dans d'autres systèmes à un soutien individuel en matière de formation culturelle et linguistique, de mentorat et de formation pratique.

5. dans les cas où un diplômé international en médecine ne réussira probablement pas à titre de médecin, travailler avec cette personne pour l'orienter vers d'autres rôles au sein du système de santé de l'Ontario.

Laurel Ostfield, bureau du ministre, 416 212-4048
Mark Nesbitt, ministère de la Santé
et des Soins de longue durée, 416 314-6197

ontario.ca/nouvelles-sante
Also available in English.